

Duplicata
GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GRANVILLE

R E C E P I S S E D E D E P O T

Place d'Armes - B.P. 329
50403 GRANVILLE CEDEX
TEL.02.33.50.01.14.

SOCIETE ANONYME D'EXPLOITATION A. JAMES

26 RUE DE LA LIBERATION
BRECEY
50370 BRECEY

V/REF :
N/REF : 83 B 35 / A-826

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRANVILLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 03/12/97, SOUS LE NUMERO A-826,

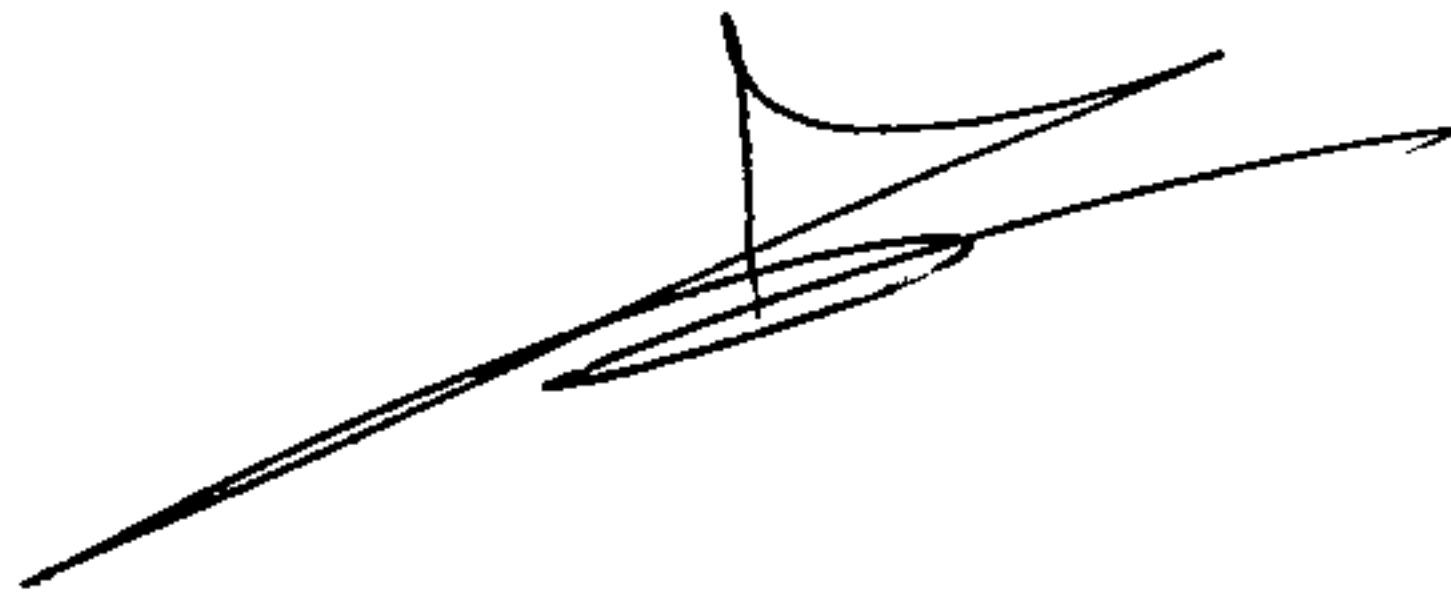
P.V. D'ASSEMBLEE DU 24/11/97

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE ANONYME D'EXPLOITATION A. JAMES
SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION
26 RUE DE LA LIBERATION
BRECEY
50370 BRECEY

R.C.S GRANVILLE B 327 834 214 (83 B 35)

LE GREFFIER



Société Anonyme d'Exploitation

A. JAMES

au capital de 1 250 000 F

26, rue de la Libération

50370 BRECEY

RCS : Granville B.327.834.214

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 1997

L'an 1997, le 24 Novembre, à 17 h 30, les Administrateurs de la SAE A. JAMES, se sont réunis, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Philippe JAMES
- Madame Antoinette JAMES

Monsieur Alain JAMES est représenté par Monsieur Philippe JAMES.

Monsieur Daniel HAREL et Monsieur Régis LEMARDELÉ assistent également à la réunion en leur qualité de représentants du Comité d'Entreprise.

Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Monsieur Philippe JAMES préside la réunion et rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Nomination d'un Directeur Général ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.

Monsieur Philippe JAMES, Président du Conseil d'Administration de la Société, rappelle qu'il assure seul sa mission depuis le début de l'année 1991, lorsque Monsieur Alphonse JAMES, Directeur général, avait fait valoir ses droits à la retraite.

Il indique au Conseil qu'il lui serait utile d'être à nouveau assisté d'un Directeur Général.

Il propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Didier LEGRAND, salarié de la Société, qui occupe actuellement un poste de Directeur adjoint.

/...

Le Président rappelle le cursus de Monsieur Didier LEGRAND dans l'entreprise :

- il a été embauché comme Dessinateur-calculateur par Monsieur Alphonse JAMES, le 09 Décembre 1975,
- il a été nommé cadre Directeur technique à compter du 1er Août 1988,
- il est cadre Directeur adjoint depuis le 1er Janvier 1994.

Actuellement, Monsieur LEGRAND s'occupe, entre autres :

- des projets d'investissements,
- des dossiers techniques,
- de la surveillance des devis, tant en ce qui concerne les matériaux à mettre en oeuvre, les taux horaires et les tarifs,
- il assure les relations de l'entreprise avec de nombreux clients ou fournisseurs,
- enfin, il s'intéresse à la stratégie de l'entreprise et il est consulté pour toutes décisions importantes.

La nomination de Monsieur LEGRAND au poste de Directeur général, mandataire social, est donc la suite logique dans l'évolution de sa carrière dans l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur proposition du Président, le Conseil nomme en qualité de Directeur Général, Monsieur Didier LEGRAND, pour la durée du mandat du Président restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir au plus tard le 30 Juin 1998 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 1997.

/...

Toutefois, en cas de cessation par Monsieur Philippe JAMES de ses fonctions de Président, Monsieur LEGRAND ne conservera ses fonctions que jusqu'à la nomination du nouveau Président, sauf décision contraire du Conseil.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Didier LEGRAND disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration. Il pourra ester en justice.

Le Président et le Directeur Général pourront se répartir leurs tâches respectives. Ils délimiteront notamment les délégations de responsabilités que le Président pourra demander au Directeur Général d'assumer.

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil décide, à l'unanimité, que Monsieur Didier LEGRAND percevra, pour ses fonctions de Directeur Général, une rémunération fixe mensuelle de 6 000 F bruts, sur 12 mois, à compter du 1er Novembre 1997.

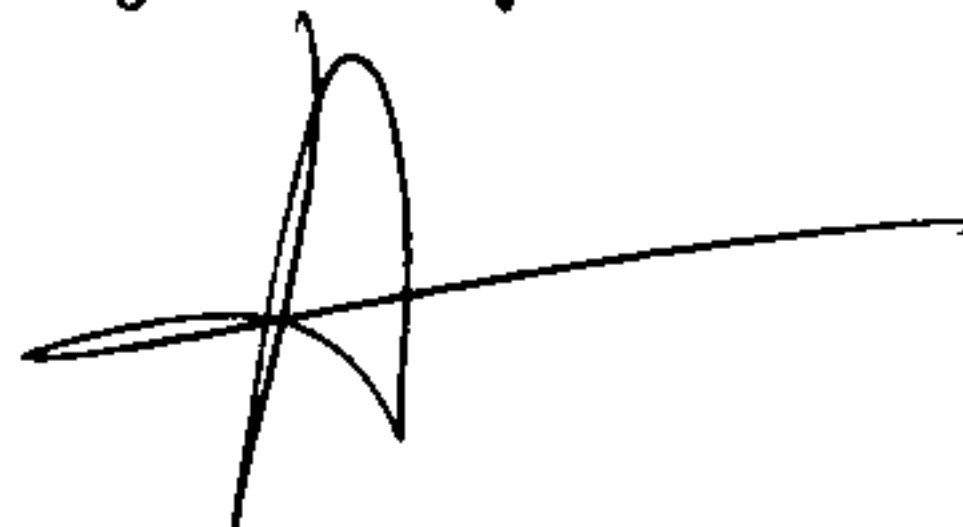
En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Le Conseil prend acte de ce que Monsieur Didier LEGRAND est lié à la Société par un contrat de travail depuis 1977 et que les conditions de cumul de contrat de travail avec un mandat social sont remplies.

Il décide donc que le contrat de travail de Directeur adjoint de Monsieur Didier LEGRAND se poursuivra aux mêmes conditions de fonctions et de rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 18h15.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' shape with a horizontal line extending to the right.